

Période officielle d'inscription pour l'année scolaire 2023 - 2024

11 au 31 janvier 2023

Horaire d'inscription

8 h 45 à 10 h 45

12 h 45 à 15 h 15

La soirée d'inscription sera le mercredi 18 janvier 2023

15 h 45 à 19 h 00

**N'oubliez pas d'apporter
vos documents originaux :**

- Certificat de naissance de l'enfant
- 2 preuves d'adresse
- Papier de demandeur d'asile de l'enfant et des deux parents
**Après avoir passé par l'accueil du CSSDM.*

- Carte de résident permanent de l'enfant et des deux parents

Dernier bulletin scolaire de votre enfant, pour les élèves de 1^{ère} à 6^e année

Veuillez prévoir un bon 30 minutes pour compléter les formulaires nécessaires pour l'inscription de votre enfant